

**Commission économique pour l'Europe****Comité des politiques de l'environnement****Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement****Vingt-et-unième session**

Genève, 6 et 7 mai 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre du nouveau mandat et du cadre de référence**Projet révisé de plan d'activités jusqu'en 2021*****Note du secrétariat***Résumé*

À sa vingt-deuxième session (Genève, 25-27 janvier 2017), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a reconduit pour une période de cinq ans (2017-2021) le mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (ECE/CEP/2017/2, annexe II). Selon son mandat, le Groupe de travail est tenu d'établir un calendrier annuel d'activités. En outre, le Comité l'a invité à établir un plan plus détaillé de ses activités jusqu'en 2021.

À sa vingtième session (3 et 4 septembre 2018), le Groupe de travail a examiné le projet révisé esquissant son plan d'activités jusqu'en 2021 (ECE/CEP/AC.10/2018/3). Il a été convenu qu'une nouvelle révision était nécessaire et le secrétariat a été prié de compléter le tableau principal du projet en y ajoutant une colonne précisant le degré de priorité des activités et de faire précéder ce tableau principal d'un tableau résumé des activités et des priorités par année. Le document révisé, approuvé par écrit selon la procédure d'approbation tacite, est présenté au Groupe de travail à sa vingt et unième session pour information.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Introduction

1. À sa vingt-deuxième session (Genève, 25-27 janvier 2017), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a reconduit pour une période de cinq ans (2017-2021) le mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (ECE/CEP/2017/2, annexe II). En outre, le Comité a demandé au Groupe de travail d'établir ses programmes d'activités annuels détaillés en tenant compte des ressources financières et humaines disponibles et d'établir un plan d'activités plus précis à l'horizon 2021 (ECE/CEP/2017/2, par. 32 b)).
2. En application de son mandat, le Groupe de travail coopère de manière continue avec l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (l'Équipe spéciale conjointe), notamment dans ses travaux sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement, les ensembles de données correspondants et les informations et données connexes sur l'environnement nécessaires pour mettre en place le Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS). Il est également chargé de coopérer avec l'Équipe spéciale conjointe au développement d'un réseau régional de réseaux d'information et d'évaluation concernant l'environnement afin de veiller à ce que toutes les activités prévues ou futures soient synergiques et rationalisées.
3. En 2017, pour s'acquitter des tâches énoncées ci-dessus, le secrétariat, en consultation avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a dressé une esquisse du plan des activités à mener par le Groupe de travail et l'Équipe spéciale conjointe jusqu'en 2021. Le plan ainsi esquissé, qui tient compte de la Déclaration ministérielle de Batumi (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1, par. 10) et du nouveau mandat de l'Équipe spéciale, constitue une feuille de route à suivre pour la réalisation des objectifs du Groupe de travail.
4. À sa dix-neuvième session (Genève, 27 et 28 juin 2017), le Groupe de travail a examiné et approuvé l'esquisse de son plan d'activités jusqu'en 2021 (ECE/CEP/AC.10/2017/4). Il a également approuvé un calendrier annuel d'activités pour 2018 (ECE/CEP/AC.10/2017/3).
5. Toutefois, le Comité des politiques de l'environnement, à sa vingt-troisième session (Genève, 14-17 novembre 2017), a demandé au Groupe de travail de réviser et de rationaliser le plan de ses activités pour la période allant jusqu'à 2021, tel que présenté dans le document ECE/CEP/2017/13, en y incluant des résultats mesurables et en donnant la priorité aux activités essentielles en fonction des ressources financières disponibles. Le présent document fait suite à cette demande. Néanmoins, il s'agit d'un document évolutif qui sera mis à jour, vérifié et affiné selon les éléments qu'apporteront les États membres et les organisations partenaires.
6. À sa vingtième session (Genève, 3 et 4 septembre 2018), le Groupe de travail a examiné et approuvé son projet de plan d'activités jusqu'en 2021 (ECE/CEP/AC.10/2018/3). Il a été convenu qu'une nouvelle révision était nécessaire et il a été demandé au secrétariat d'ajouter une colonne au tableau principal pour y préciser le degré de priorité des activités, et de faire précéder le tableau principal d'un tableau résumé des activités et des priorités par année (tableau 1). Après révision, le document a été approuvé par le Groupe de travail selon la procédure d'approbation tacite.
7. Le Groupe de travail mettra en œuvre les activités décrites dans le tableau 2 ci-après, avec le concours du secrétariat et en collaboration étroite avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux nationaux et internationaux, notamment d'autres organes compétents de la CEE tels que l'Équipe spéciale conjointe. Les objectifs et activités énumérés sont ceux définis dans le mandat du Groupe de travail. Ont été ajoutées au tableau les tâches qui doivent être menées à bien et les manifestations qu'il convient d'organiser pour concrétiser ces activités et atteindre les objectifs.
8. La mise en œuvre des activités mentionnées dans le présent document dépendra de la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires. À ce jour, des fonds ont été mis à disposition par la Norvège, la Fédération de Russie, la Suisse, l'Union européenne

(par l'intermédiaire de l'Agence européenne pour l'environnement) et le Compte de l'ONU pour le développement. Le Groupe de travail aidera le secrétariat à poursuivre les efforts qu'il déploie en vue de mobiliser des ressources et d'obtenir l'appui des organisations régionales et internationales et des États membres, l'objectif étant de permettre au Groupe de travail de s'acquitter de son mandat.

9. Le besoin en ressources le plus pressant est le financement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des experts participant aux sessions du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe et des membres du secrétariat, pour un montant d'environ 55 000 dollars par an. Les ressources nécessaires à la mise au point d'une prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement dépendront de la portée et de la nature de cette tâche et des dispositions institutionnelles requises. Tous les montants figurant dans ce document, qui ne tiennent pas compte du financement du personnel du secrétariat, sont indicatifs et relèvent des dépenses standard d'appui aux programmes de l'ONU.

Tableau 1
Résumé des activités par objectif, priorité et année^a

Année	Priorité	Objectif			
		A. Contribuer à la mise en place et au fonctionnement de systèmes nationaux d'information conformes au SEIS en Europe et en Asie centrale	B. Mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et la rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement d'ici à 2020	C. Lancer un processus de consultation sur le fonctionnement d'un réseau régional de réseaux d'information et d'évaluation en matière d'environnement [...]	D. S'engager dans l'aide au renforcement des capacités pour relever les défis spécifiques liés à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement [...]
2018	Haute	A.1, A.2, A.3, A.4, A.5	B.2	C.2	-
	Moyenne	A.6	B.1, B.3	C.3	D.1, D.2, D.3
	Basse	-	-	C.4	-
2019	Haute	A.1, A.2, A.3, A.5	B.2	C.2	D.4
	Moyenne	A.6	B.1, B.3	C.3	D.1, D.2, D.3
	Basse	-	-	C.4, C.5	-
2020	Haute	A.1, A.2, A.3, A.5	B.2	C.2	D.4
	Moyenne	A.6	B.1, B.3	C.3	D.1, D.2, D.3
	Basse	-	-	C.4, C.5	-
2021	Haute	A.1, A.2, A.3, A.5	B.2	C.2	D.4
	Moyenne	A.6	B.1, B.3	C.3	D.1, D.2, D.3
	Basse	-	-	C.4, C.5	-

^a Une description détaillée de toutes les activités concernant les objectifs, les tâches ou événements de mise en œuvre, les ressources disponibles et les ressources financières requises, ainsi que les résultats ou extrants mesurables indiqués dans le résumé des activités, est donnée dans le tableau 2.

Tableau 2
Aperçu des activités prévues jusqu'en 2021

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Priorité</i>	<i>Tâche ou manifestation à mettre en œuvre^a</i>	<i>Ressources financières disponibles et nécessaires</i>	<i>Résultat ou produit mesurable</i>
A. Contribuer à la mise en place et au fonctionnement de systèmes nationaux d'information conformes au SEIS en Europe et en Asie centrale	1. Continuer de soutenir la mise en place du SEIS pour ce qui est de son contenu et de ses principes propres, à l'appui des processus d'évaluation périodique de l'environnement et de l'établissement de rapports dans ce domaine	Haute	Activités de renforcement des capacités lors des sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe et pendant la durée des projets (2018-2021)	Financement des projets en grande partie assuré par le Compte de l'ONU pour le développement ^b et l'AEE ^c (hors frais de voyage et indemnités de subsistance des experts participants)	Progrès accomplis dans la mise en place du SEIS en Europe et en Asie centrale, décrits dans les rapports sur les sessions du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe (2018-2021)
			Élaboration d'une plateforme d'apprentissage en ligne du SEIS (2019-2021) (CEE, avec le PNUE)	Financement du projet en grande partie assuré par le Compte pour le développement	Assistance fournie aux pays cibles pour la mise en place du SEIS en vue d'appuyer les évaluations périodiques de l'environnement et l'établissement de rapports (2018-2021)
	2. Continuer de coopérer avec l'Équipe spéciale conjointe dans ses travaux sur les statistiques et les indicateurs de l'état de l'environnement, les ensembles de données correspondants et les informations et données connexes sur l'environnement nécessaires pour mettre en place le SEIS	Haute	Sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe (2018-2021)	Environ 50 000 dollars par an nécessaires pour financer les frais de voyage et les indemnités de subsistance des experts remplissant les conditions requises	Progrès accomplis dans la mise en place de statistiques et d'indicateurs en matière d'environnement décrits dans les rapports sur les sessions du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe (2018-2021)
			À l'appui du SEIS, examen et modification des directives de la CEE en matière d'application des indicateurs environnementaux (2018-2019)	Participation éventuelle de consultants à l'examen et à la modification des directives	Directives de la CEE en matière d'application des environnementaux examinées, modifiées et publiées en tant que de besoin (2019)

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Priorité</i>	<i>Tâche ou manifestation à mettre en œuvre^a</i>	<i>Ressources financières disponibles et nécessaires</i>	<i>Résultat ou produit mesurable</i>
	3. Évaluer périodiquement les progrès accomplis par les pays de la CEE dans l'établissement et la mise en œuvre du SEIS au regard des objectifs et des indicateurs de résultats adoptés par le Comité	Haute	Élaboration d'un cadre d'évaluation du SEIS (2018)	-	Progrès dans la mise en place du SEIS en Europe et en Asie centrale grâce à des évaluations régulières des performances Publication du cadre d'évaluation du SEIS en tant que document officiel (ECE/CEP/AC.10/2018/5) et publication (2019)
			Élaboration d'un outil d'établissement de rapports en ligne du SEIS (CEE, avec le PNUE) (2018)	-	Outil d'établissement de rapports en ligne du SEIS disponible (2018)
			Établissement régulier de rapports par pays sur les progrès accomplis dans la mise en place du SEIS (2018-2021)	-	Recueil des tableaux de production des indicateurs environnementaux de la CEE ou liens correspondants Recueil des réponses au questionnaire concernant la mise en place du SEIS
	4. Contribuer au processus d'examen à mi-parcours des résultats principaux de la Conférence de Batumi dans le cadre du processus « Un environnement pour l'Europe » en 2018	Haute	Préparer un projet de rapport d'examen à mi-parcours sur la mise en place du SEIS (2018)	-	Publication du projet de rapport d'examen à mi-parcours sur la mise en place du SEIS (ECE/CEP/AC.10/2018/6)
	5. Établir pour le Comité un rapport à mi-parcours et un rapport final sur l'établissement et la mise en œuvre du SEIS d'ici à 2021	Haute	Sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe (2018-2021) et du Comité des politiques de l'environnement (2019 et 2021)	Voir ci-dessus au titre de l'activité A.2	Publication du rapport d'examen à mi-parcours sur la mise en place du SEIS en tant que document officiel (projet 2018) Publication du projet de rapport d'examen final sur la mise en place du SEIS (2021)

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Priorité</i>	<i>Tâche ou manifestation à mettre en œuvre^a</i>	<i>Ressources financières disponibles et nécessaires</i>	<i>Résultat ou produit mesurable</i>
	6. Formuler chaque année des recommandations sur les moyens de renforcer le SEIS dans les pays d'Europe et d'Asie centrale	Moyenne	Sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe et rapports publiés et manifestations organisées dans le cadre de projets (2018-2021)	Financement en grande partie assuré par des projets (hors frais de voyage et indemnités de subsistance des experts participants)	Formulation de recommandations et de conseils à l'intention des pays de la CEE afin d'améliorer les résultats qu'ils obtiennent avec le SEIS Recommandations mises en ligne sur la plateforme d'apprentissage du SEIS (2021)
B. Mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et la rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement d'ici à 2020	1. Réunir des experts participant à la rédaction du rapport sur l'avenir de l'environnement mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et au Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) de l'Agence européenne pour l'environnement pour examiner et superviser l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement	Moyenne	Sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe et réunions entre la CEE, le PNUE et l'AEE, le cas échéant (2018-2021) Élaboration, avec l'appui du SEIS, d'une évaluation paneuropéenne de l'environnement dont la nature, la portée et l'encadrement seront déterminés par le Comité des politiques de l'environnement (2020-2021)	Voir ci-dessus au titre de l'activité A.2 Les ressources nécessaires dépendront de la nature et de la portée de l'évaluation, mais elles pourraient être importantes	Propositions concernant la prochaine évaluation environnementale paneuropéenne (2019) Processus d'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement et modalités de supervision correspondantes décrits dans les rapports sur les sessions du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe (2018-2019) Évaluation paneuropéenne de l'environnement avec l'appui du SEIS (2021)
	2. Examiner et préciser les priorités régionales concernant les moyens de rationaliser l'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement	Haute	Sessions annuelles du Groupe de travail (2018-2021)	Voir ci-dessus au titre de l'activité A.2	Priorités régionales exposées dans les rapports sur les sessions du Groupe de travail (2018-2021)

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Priorité</i>	<i>Tâche ou manifestation à mettre en œuvre^a</i>	<i>Ressources financières disponibles et nécessaires</i>	<i>Résultat ou produit mesurable</i>
	3. Contrôler la mise en œuvre des recommandations formulées et des orientations fournies dans le cadre du processus de consultation sur l'évaluation périodique de l'environnement à l'échelle paneuropéenne et la rationalisation du processus d'établissement de rapports périodiques sur l'état de l'environnement	Moyenne	Sessions annuelles du Groupe de travail (2018-2021) et élaboration d'un aperçu des recommandations faites et de la manière dont elles ont été traitées (2019-2021) Missions de renforcement des capacités et missions consultatives contribuant à la rationalisation de l'établissement des rapports périodiques sur l'état de l'environnement (2018-2021)	Voir ci-dessus au titre de l'activité A.2 Financement du projet en grande partie assuré par le Compte pour le développement	Mise en œuvre des recommandations acceptées, y compris grâce à des activités de développement des capacités et à des conseils Activités de renforcement des capacités mises en œuvre et missions consultatives menées (2018-2021)
C. Engager un processus de consultation sur le développement d'un réseau régional de réseaux d'évaluation et d'information sur l'environnement et, dans le cadre de ce processus, créer une plateforme ouverte à tous pour examiner l'intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux dans l'optique du Programme 2030,	1. Coordonner un processus consultatif afin de définir les modalités de fonctionnement d'un réseau régional de réseaux	Basse	Fait en 2017	-	Progrès accomplis en vue d'un réseau régional des réseaux d'information et d'évaluation en matière d'environnement Document sur les modalités du réseau régional des réseaux d'information et d'évaluation en matière d'environnement (ECE/CEP/2017/14) et décisions du Comité des politiques de l'environnement (novembre 2017)
	2. Coopérer avec l'Équipe spéciale conjointe pour veiller à ce que toutes les activités prévues et à venir donnent lieu à des synergies et soient rationalisées	Haute	Sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe (2018-2021)	Voir ci-dessus au titre de l'activité A.2	Coordination décrite dans les rapports sur les sessions du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe (2018-2021)

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Priorité</i>	<i>Tâche ou manifestation à mettre en œuvre^a</i>	<i>Ressources financières disponibles et nécessaires</i>	<i>Résultat ou produit mesurable</i>
du Système de comptabilité économique et environnementale, de l'économie verte et d'autres domaines d'activité	3. Développer les capacités de mobilisation d'autres communautés et réseaux pour examiner comment les informations et données environnementales, économiques et sociales peuvent être intégrées et utilisées dans le processus décisionnel	Moyenne	Sessions annuelles du Groupe de travail (2018-2021)	Voir ci-dessus au titre de l'activité A.2	Participation d'autres communautés et réseaux décrite dans les rapports sur les sessions du Groupe de travail (2018-2021)
	4. Donner effet aux recommandations proposées et aux orientations fournies dans le cadre du processus de consultation pour assurer la mise en place durable d'un réseau régional de réseaux (facultatif)	Basse	Sessions annuelles du Groupe de travail (2018-2021)	Voir ci-dessus au titre de l'activité A.2	Participation d'autres communautés et réseaux décrite dans les rapports sur les sessions du Groupe de travail (2018-2021)
	5. Publier les conclusions des activités collaboratives du Groupe de travail	Moyenne	Publication de lignes directrices, etc. (2019-2021)	Recours éventuel à des consultants pour appuyer la rédaction	Publications, lignes directrices, enseignements de l'expérience, etc. (2019-2021)
D. Fournir une assistance pour le renforcement des capacités face à des problèmes précis liés à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement et aux connaissances sur l'environnement conservées dans des systèmes nationaux de surveillance dans les	1. Faire l'inventaire des lacunes régionales et nationales en matière de capacités en ce qui concerne les informations et données requises pour produire la série des indicateurs environnementaux de la CEE, l'ensemble des indicateurs de base de l'AEE, les indicateurs de croissance verte de l'OCDE et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	Moyenne	Élaboration d'analyses nationales des lacunes concernant les besoins en données et en informations environnementales et mise en place du SEIS (2018-2019)	Financement des projets en grande partie assuré par l'AEE et le Compte pour le développement	Capacités développées dans certains pays Analyses nationales des lacunes concernant la production de données (2018-2019)
			Sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe (2018-2021)	Voir ci-dessus au titre de l'activité A.2	

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Priorité</i>	<i>Tâche ou manifestation à mettre en œuvre^a</i>	<i>Ressources financières disponibles et nécessaires</i>	<i>Résultat ou produit mesurable</i>
pays d'Europe et d'Asie centrale	2. Aider les pays à élaborer des cadres d'indicateurs régionaux et nationaux pour suivre les objectifs et les cibles du Programme 2030, ainsi que les activités visant à en appuyer la mise en œuvre	Moyenne	Sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe (2018-2021)	Voir ci-dessus au titre de l'activité A.2	Progrès décrits dans les rapports sur les sessions du Groupe de travail (2018-2021)
			Missions de renforcement des capacités et missions consultatives (2019-2021)	Financement du projet en grande partie assuré par le Compte pour le développement	Activités de renforcement des capacités organisés (2019-2021) Supports de formation (2019)
	3. Établir des contacts et des liens directs avec d'autres acteurs pertinents œuvrant au renforcement des capacités dans les domaines d'activité connexes	Moyenne	Sessions annuelles du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe (2018-2021)	Voir ci-dessus au titre de l'activité A.2	
			Collaboration du secrétariat de la CEE avec d'autres acteurs tels que le PNUE, l'AEE et l'OCDE (2019-2021)	Environ 5 000 dollars par an pour financer les frais de voyage et les indemnités de subsistance des membres du secrétariat de la CEE, sachant que les activités organisées peuvent engendrer d'autres frais	Participation du secrétariat de la CEE à des réunions organisées par d'autres acteurs, et vice-versa Rapports sur les activités communes, par exemple les ateliers de renforcement des capacités
4. Exécuter des activités de renforcement des capacités afin de fournir une assistance en fonction des domaines d'action prioritaires	Haute	Renforcement des capacités et élaboration de supports de formation (2019-2021) Plusieurs stages de formation nationaux sur la production de données (2019) et ateliers de renforcement des capacités sur la collecte de données (2019) Ateliers régionaux de renforcement des capacités et missions consultatives (2019-2021)	Financement des projets en grande partie assuré par l'AEE et le Compte pour le développement	Activités de renforcement des capacités organisés (2019-2021) Supports de formation (2019) Supports de formation sur la production d'indicateurs environnementaux régionaux ou internationaux (2018) Directives relatives au suivi (2020)	

<i>Objectif</i>	<i>Activité</i>	<i>Priorité</i>	<i>Tâche ou manifestation à mettre en œuvre^a</i>	<i>Ressources financières disponibles et nécessaires</i>	<i>Résultat ou produit mesurable</i>
			Conférences, réunions et ateliers thématiques en vue de l'élaboration des publications traitant de l'intégration des données environnementales et économiques, sous réserve de la disponibilité d'un financement (facultatif)	Les ressources nécessaires dépendront de la nature et de la portée des manifestations et des publications, mais elles devront couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance, ainsi que les services de consultants	Publications sur l'intégration des données environnementales, sociales et économiques, sous réserve de la disponibilité de fonds

Abréviations : AEE = Agence européenne pour l'environnement ; OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques ; SEIS = Système de partage des informations sur l'environnement ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement.

^a Les tâches habituelles comprennent, pour toutes les réunions, la logistique (lieu, interprétation, programme de travail, etc.), la supervision du déroulement des réunions, la préparation de la documentation et les activités promotionnelles. Pour toutes les réunions du Groupe de travail et de l'Équipe spéciale conjointe, elles comprennent l'établissement de l'ordre du jour et du rapport de la réunion, qui sont des documents officiels de l'ONU. Les autres tâches spécifiques (telles que l'établissement de rapports sur des thèmes précis ou de supports didactiques) sont présentées en détail dans ce tableau.

^b « Améliorer la surveillance et l'évaluation environnementales à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Caucase ».

^c « Favoriser la production et la mise à jour régulière de l'ensemble régional d'indicateurs et renforcer les statistiques et la comptabilité en matière d'environnement dans les six pays du Partenariat oriental au titre du projet IEVP SEIS II Est ».